


Positionnement des pôles de compétitivité français vis à vis de leurs homologues européens

La France a participé à un "benchmark" européen des clusters. Les résultats.

Le rapport remis au Gouvernement fait apparaître l'excellence des pôles de compétitivité français parmi leurs homologues européens. Les performances des structures de gouvernance des pôles de compétitivité français ont été comparées à un portefeuille des meilleurs "clusters" européens (261 clusters au sein de 16 pays d'Europe), entre novembre 2010 et mai 2012.

Cette comparaison a été réalisée selon la méthodologie développée, sous l'égide de la Commission européenne, dans le cadre de [l'initiative européenne pour l'excellence des clusters](#)  (European Cluster Excellence Initiative - ECEI). Elle ne concerne pas le contenu des actions proposées par les pôles.

A l'issue de ce benchmark, l'ensemble des pôles de compétitivité bénéficie désormais du « **Label bronze** » européen. Cette démarche permet à chaque pôle d'identifier ses forces et ses faiblesses à l'échelle européenne. Elle donne la possibilité aux pôles de compétitivité de participer à l'initiative européenne d'attribution du « Label européen d'excellence », dit **Label gold**. Cette distinction récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Au 1^{er} octobre 2018, 13 pôles de compétitivité français bénéficient du Label Or : Aerospace Valley, Agri Sud-Ouest Innovation, Axelera, Cap Digital, CARA, Fibres-Energievie, Lyonbiopôle, Mov'eo, Pôle Véhicule du Futur, Tenerrdis, Végépolys, ViaMéca et Vitagora.



EN SAVOIR PLUS

- > Le rapport "Benchmark pour l'excellence du management des pôles de compétitivité". European Secretariat for Cluster Analysis (ESCA). Septembre 2012 (pdf, 2,6 Mo)
- > Le label or de l'initiative européenne pour l'excellence des clusters 